ANNEXE 25

Nos références à rappeler : ***URB/874.1-26.106***

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, rue du Wanroux et cadastré division 3, section D n°115, 116.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : construction d'une habitation d'une emprise au sol de 128 m², comportant 3 niveaux ; toiture à double versants et toiture terrasse à l'arrière ; hauteur sous gouttière depuis le seuil d'entrée : 2, 65m, et au faite : 6,93m ; hauteur de la terrasse par rapport au niveau fini du terrain : 3,42 m ; matériaux : tuiles de ton noir, parements en briques de ton rouge brun.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° : la construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
16 novembre 2026 au 1er décembre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, **à partir du 10 novembre 2026 jusqu'au 1er décembre 2026,** à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 6 novembre 2026

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE